

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le mardi 15 octobre 2024 à compter de 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire Monsieur Vincent Noël, conseiller Monsieur Patrick Dion, conseiller Madame Karine Laroche, conseillère Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère Madame Sylvie Major, conseillère Madame Julie Simoneau, conseillère Madame Paule Fontaine, conseillère Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

<u>Sont également présentes :</u>
Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 2. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption des procès-verbaux
 - Séance ordinaire du 17 septembre 2024 et séance extraordinaire du 10 septembre 2024 à 18 h
 - 2.3 Dépôt de la liste des employés embauchés par la directrice générale
 - 2.4 Désignation du maire suppléant
 - 2.5 Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025
 - 2.6 Invitation au 25^e anniversaire de la Maison des jeunes l'Adrénaline de La Prairie
 - 2.7 Demande de soutien financier de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon dans le cadre du gala reconnaissance
 - 2.8 Proclamation de la Grande semaine des tout-petits
- 3. CONSULTATIONS PUBLIQUES



No de résolution

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

4. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 4.1 Adoption du Règlement 1544-M modifiant le Règlement 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière
- 4.2 Avis de motion 2024-19 et dépôt du projet de règlement 1545-M modifiant le Règlement 1497-M relatif à l'adoption de pratiques de consommation et d'activités domestiques écoresponsables
- 4.3 Avis de motion 2024-20 et dépôt du projet de règlement 1546-M modifiant le Règlement 1439-M sur la gestion contractuelle

5. OCTROI DE CONTRATS

- 5.1 Octroi d'un contrat pour le service de fourniture d'un bouteur avec opérateur
- 5.2 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la reconstruction et le réaménagement des infrastructures municipales de la rue Desjardins

6. <u>COMMUNICATIONS</u>

7. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires

8. GÉNIE

9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 9.1 Autorisation de déposer une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du renouvellement d'une entente de développement culturel et autorisation de signer cette entente
- 10. LOISIRS CULTURE BIBLIOTHÈQUE
- 11. RESSOURCES HUMAINES
- 12. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 11 septembre 2024
- 13.2 Recommandations comité de circulation et de mobilité active séance du 11 septembre 2024
- 13.3 Ajout et modification de signalisation

14. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 18 septembre 2024



14.2 PIIA

- Demandes de PIIA comité consultatif d'urbanisme séance du 18 septembre 2024
- 14.3 Demande d'aide financière à la MRC de Roussillon dans le cadre du Fonds de développement des communautés 2024
- 15. VARIA
- 16. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2024-10-213

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté, avec le retrait du point suivant:

2.6 Modification de la résolution 2024-02-030 intitulée Octroi de barrages routiers pour l'année 2024 - Barrage routier dans le cadre de la Guignolée des médias de Kateri

ADOPTÉE

2024-10-214

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE: monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :



D'APPROUVER, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2024 à 19 h 30 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 10 septembre 2024 à 18 h.

ADOPTÉE

<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE</u>

Conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

2024-10-215

DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

DE DÉSIGNER le conseiller Denis Girard comme maire suppléant du 28 octobre 2024 au 11 mai 2025 inclusivement.

D'AUTORISER le remboursement des dépenses qu'il engagera à ce titre sur présentation de pièces justificatives.

Cette résolution modifie le premier alinéa du dispositif de la résolution 2024-04-076 adoptée le 16 avril 2024.

ADOPTÉE

2024-10-216

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE: madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025 en fixant le jour de chacune comme suit et l'heure du début de chacune à 19 h 30 :

- 1. 21 janvier
- 2. 18 février
- 3. 18 mars
- 4. 15 avril
- 5. 20 mai
- 6. 17 juin



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

- 7. 8 juillet
- 8. 19 août
- 9. 16 septembre
- 10. 1er octobre
- 11. 25 novembre
- 12. 16 décembre

ADOPTÉE

2024-10-217

INVITATION AU 25° ANNIVERSAIRE DE LA MAISON DES JEUNES L'ADRÉNALINE DE LA PRAIRIE

ATTENDU l'invitation reçue pour la soirée 25^e anniversaire de la Maison des jeunes l'Adrénaline de La Prairie;

ATTENDU qu'il importait que la Ville soit représentée lors de cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche

APPUYÉ DE: monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER la présence des membres du Conseil à la soirée organisée pour souligner le 25^e anniversaire de la Maison des jeunes l'Adrénaline de La Prairie, laquelle a eu lieu le 4 octobre 2024, les dépenses engagées à cette occasion par les membres du Conseil présents devant leur être remboursées sur présentation de pièces justificatives.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

ADOPTÉE

2024-10-218

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU GRAND ROUSSILLON DANS LE CADRE DU GALA RECONNAISSANCE

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon organise son gala reconnaissance le 7 novembre prochain à La Prairie;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue au succès de cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

D'ACCORDER, à titre de Ville hôte, un soutien financier de 4 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon pour son gala reconnaissance qui aura lieu le 7 novembre 2024.



DE REMBOURSER les dépenses que les membres du conseil présents engageront à cette occasion, sur présentation de pièces justificatives.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

ADOPTÉE

2024-10-219

PROCLAMATION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

ATTENDU que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

ATTENDU que cette semaine se tient sous le thème *Ensemble*, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

ATTENDU que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

ATTENDU que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs:

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de cinq ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

ATTENDU que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

ATTENDU que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

ATTENDU que les Villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion

APPUYÉ DE : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :



QUE la Ville proclame la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits.

ADOPTÉE

2024-10-220

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1544-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1039-M CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2024;

ATTENDU l'avis de motion 2024-18 donné lors de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2024;

ATTENDU que le Règlement 1544-M a pour objet de modifier l'article 4.3.2 relatif à l'interdiction d'immobilisation et de stationnement dans les voies cyclables, ainsi que les annexes relatives à l'interdiction de virages, à l'interdiction de stationnement, à l'interdiction d'immobilisation, à la limitation de vitesse à 30 km et aux traverses pour piétons et écoliers.

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

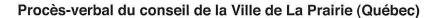
D'ADOPTER le Règlement 1544-M modifiant le Règlement 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2024-19 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1545-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1497-M RELATIF À L'ADOPTION DE PRATIQUES DE CONSOMMATION ET D'ACTIVITÉS DOMESTIQUES ÉCORESPONSABLES

Avis de motion est donné par madame Karine Laroche à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1545-M modifiant le Règlement 1497-M relatif à l'adoption de pratiques de consommation et d'activités domestiques écoresponsables.

Madame Karine Laroche dépose le projet de règlement 1545-M modifiant le Règlement 1497-M relatif à l'adoption de pratiques de consommation et d'activités domestiques écoresponsables, lequel a pour objet de prolonger la durée du programme Consoméco jusqu'au 31 décembre 2026 ou jusqu'à épuisement des fonds.





AVIS DE MOTION 2024-20 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1546-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1439-M SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est donné par madame Paule Fontaine à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1546-M modifiant le Règlement 1439-M sur la gestion contractuelle.

Madame Paule Fontaine dépose le projet de règlement 1546-M modifiant le Règlement 1439-M sur la gestion contractuelle, lequel a pour objet de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique.

2024-10-221

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE FOURNITURE D'UN BOUTEUR AVEC OPÉRATEUR

ATTENDU que la Ville a procédé par demandes de prix avec mise en concurrence, auprès de trois fournisseurs, afin d'obtenir des soumissions pour le service de fourniture d'un bouteur avec opérateur;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour le service de fourniture d'un bouteur avec opérateur, pour trois ans à compter du 1^{er} décembre 2024, au plus bas soumissionnaire conforme soit Transport Camille Dionne (1991) inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 102 960,11 \$. La demande de prix TP-24-122, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires 2024 de la trésorière a été émise.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2025 à 2027, le cas échéant, soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE





No de résolution

2024-10-222

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RECONSTRUCTION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE LA RUE DESJARDINS

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour la reconstruction et le réaménagement des infrastructures municipales de la rue Desjardins;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion

APPUYÉ DE : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour la reconstruction et le réaménagement des infrastructures municipales de la rue Desjardins au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, soit Avizo Experts-Conseils inc., aux prix soumis, pour un total de 194 307,75 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie-2024-12, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1542-E.

ADOPTÉE

2024-10-223

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 7 octobre 2024;

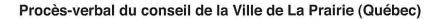
IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 1 687 821,84 \$ pour les activités financières, de 1 837 998,09 \$ pour les activités d'investissement et de 987 212,22 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

ADOPTÉE





No de résoluti ou annotation 2024-10-224

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET AUTORISATION DE SIGNER CETTE ENTENTE

ATTENDU que l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville prend fin le 31 décembre 2024 et que la Ville désire la renouveler;

ATTENDU qu'à cette fin, la Ville doit déposer une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion

APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du renouvellement d'une entente de développement culturel, comme suit :

- 1. Durée de l'entente souhaitée: 2025, 2026 et 2027;
- 2. Montant de l'aide financière demandé : 60 000\$;
- 3. Contribution maximum de la Ville : 60 000\$ (20 000\$ par année) ;
- 4. Personne responsable de l'entente : chef de division culture et patrimoine.

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou la chef de division culture et patrimoine à déposer cette demande d'aide financière.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de développement culturel à intervenir.

QUE les sommes nécessaires au paiement de la contribution annuelle de la Ville soient réservées à même le budget des années visées par l'entente à intervenir.

ADOPTÉE

<u>DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ</u> DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE LE 11 SEPTEMBRE 2024

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 11 septembre 2024.

2024-10-225

RECOMMANDATIONS - COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE - SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU la séance du comité de circulation et de mobilité active tenue le 11 septembre 2024;



IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les recommandations du comité de circulation et de mobilité active à la suite de sa séance du 11 septembre 2024, sous réserve de l'adoption des résolutions du Conseil municipal nécessaires dans les cas applicables.

ADOPTÉE

2024-10-226

AJOUT ET MODIFICATION DE SIGNALISATION

ATTENDU les recommandations faites par le comité de circulation et de mobilité active lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche

APPUYÉ DE : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

D'INSTALLER un panneau d'arrêt sur la rue Saint-Henri, en provenance de la rue des Conseillers, avant la voie ferrée.

D'INSTALLER des panneaux d'interdiction d'immobilisation en tout temps, sur le chemin de Saint-Jean, du côté du collège Jean de la Mennais (côté pair), et ce, de la rue des Conseillers jusqu'à l'entrée principale du cimetière.

DE MODIFIER la vitesse de 40 km/h à 30 km/h sur les rues suivantes:

- 1. rue Saint-Henri, entre la rue des Conseillers et l'avenue du Maire;
- 2. rue des Conseillers, entre le chemin de Saint-Jean et la rue Saint-Henri.

QUE les annexes correspondantes du Règlement 1039-M soient modifiées en conséquence.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 18 SEPTEMBRE 2024

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 18 septembre 2024.

2024-10-227

<u>DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024</u>

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251;



No PIIA	Adresse	Description	Recommandation CCU
2024-0040	101, rue Salaberry	Projet de rénovation extérieure	2024-050
2024-0026	150, boulevard Taschereau	Projet d'enseignes	2024-051
2024-0041	60, rue du Beau- Fort	Projet de rénovation extérieure	2024-052
2024-0043	453, boulevard Taschereau	Projet d'enseigne	2024-054
2024-0042	274, rue Saint- Jacques	Projet d'agrandissement d'un bâtiment principal	2024-055
2024-0044	280, rue Bellevue	Modification d'un PIIA déjà approuvé dans le cadre d'un projet d'agrandissement	2024-056

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-10-228

<u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE ROUSSILLON DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS 2024</u>

ATTENDU que la Ville souhaite reconduire le programme Consoméco pour les années 2025 et 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau

APPUYÉ DE: monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le coordonnateur au développement économique à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière de 24 000 \$ à la MRC de Roussillon dans le cadre du Fonds de développement des communautés 2024 pour la reconduction du programme Consoméco pour les années 2025 et 2026.

ADOPTÉE



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2024-10-229

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 08

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Frédéric Galantai, maire

Me Karine Patton, greffière